

Varenes sur Allier, le 30 août 2023

**Décision du Président N°2023/15**

prise en vertu d'une délégation de pouvoir donnée par le conseil communautaire

**Objet : « Transport des élèves à la piscine communautaire de Dompierre-sur-Besbre du 11 septembre 2023 au 28 juin 2024  
Attribution du marché**

**Le Président,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-10 et L. 2122-22,  
**Vu** la délibération n°2020.07.15/25 en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président, des Vice-Présidents, et Conseillers Délégués de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,  
**Vu** la délibération n°2020.07.15/40 en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget,  
**Vu** le Code de la Commande publique,  
**Vu** le budget 2023,  
**Vu** la consultation effectuée à compter du 19 juillet 2023 auprès des entreprises,  
**Vu** les réponses obtenues,  
**Vu** le rapport d'analyse des offres dressé par les services communautaires,  
**Considérant** le classement des offres obtenu à l'issue de la consultation,

**DECIDE :**

**Art 1** – Le marché relatif au transport des élèves à la piscine communautaire de Dompierre-sur-Besbre du 11 septembre 2023 au 28 juin 2024 est attribué à l'entreprise ci-dessous selon les conditions suivantes :

Lot	Nature du Lot	Titulaire du marché		Montant HT	Type de marché
		Nom	Adresse		
1	Unique	KEOLIS Sud Allier	Cusset (03)	Cf bordereau de prix unitaires ci-annexé	Services

**Art 2** – La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait sera affiché à la porte du siège de la Communauté de communes.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Vichy.

Le Président,

Roger LITAUDON

